

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit le vendredi 15 juin à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Présents : M. LEROY Yvan, Mme BÉZIAN Maud, Mme DESCARREGA Hélène, Mme VATTÉ Delphine, M. BRANLE Olivier, M. CAVÉ Jean-Marie, M. GIUSTI Christophe.

Pouvoirs : Mme POULAIN Mélanie a donné pouvoir à M. BRANLE Olivier.  
M. PERNIN David a donné pouvoir à M. FONDRILLE Jean-Pierre.

Absentes : Mme DECHELLE Diane, Mme FOSSE Christine.

Monsieur GIUSTI Christophe a été élu secrétaire de séance.

### **CONSTRUCTION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE**

La commission travaux s'étant précédemment réunie concernant la construction du préau de l'école, Monsieur Le Maire présente les devis des entreprises suivantes :

-Entreprise PICHARD

-ETS LETELLIER

-SARL TAGLIENTE

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir le devis des ETS LETELLIER pour un montant de 29 346.00 € HT soit 35 215.20 € TTC.

Les travaux débuteront début juillet dès la fin de l'année scolaire

### **ACHAT D'UN FOUR POUR LA CANTINE**

Vu les repas servis chaque jour au restaurant scolaire, Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de prévoir l'achat d'un four supplémentaire.

Les devis suivants sont présentés :

LANEF de Deville-Les-Rouen ; four de remise en température **avec pose** pour un montant de 4 618.60 € HT soit 5 542.32 € TTC.

LANEF de Deville-Les Rouen ; four de remise en température **sans pose** pour un montant de 3 538.60 € HT soit 4 246.32 € TTC.

GROUT PARMENTIER de Bernouville **pour la pose** du four de remise en température ainsi que la création d'une prise congélateur dans la réserve avec un montant de 602.50 € HT soit 723.00 € TTC.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de LANEF **sans pose** et le devis de GROUT PARMENTIER et vote « Pour » à l'unanimité.

### **CONTRÔLE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DES ÉCOLES**

Monsieur Le Maire présente au Conseil la proposition commerciale de BUREAU VÉRITAS EXPLOITATION concernant la vérification périodique des installations électriques au groupe scolaire (classes primaires et classes maternelles).

La première vérification périodique à réaliser en 2018 sera de 560.00 € HT.

A partir de 2019 la vérification annuelle sera d'un montant de 440.00 € HT.

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir la 1<sup>ère</sup> vérification de l'année 2018 et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

Pour l'année 2019 le Conseil demande un appel d'offres et que la Commission sécurité étudie les propositions qui seront reçues.

### **ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le véhicule utilitaire actuel. Le devis du garage AUTO LOISIRS SARL de Gisors est présenté. Il s'agit d'un FIAT DOBLO CARGO de juillet 2013 avec porte latérale, attelage, garanti 6 mois pour un montant de 5 000.00 € TTC. Pour l'acquisition de ce véhicule, après avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant. Le Conseil à l'unanimité autorise également Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires afin de procéder à la destruction de l'ancien véhicule Citroën C15.

### **CONVENTION AVEC ENEDIS DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT POUR TRANSFERT DU TRANSFORMATEUR ET POSE D'UN NOUVEAU FACE A LA CITÉ DE LA CROIX PERCÉE ROUTE DE VERNON**

Monsieur Le Maire expose que le transformateur sis rue Alexandre Laurent a besoin d'être changé afin d'augmenter la puissance, et un nouveau transformateur doit être installé route de Vernon à hauteur de la Cité de la Croix Percée.

A cet effet ENEDIS a déposé une déclaration préalable de travaux avec demande d'une convention pour utilisation des terrains communaux et accès à ces parcelles par ENEDIS.

Après avoir délibéré, Le Conseil donne son accord pour la signature de la convention présentée par ENEDIS.

### **RÉPARATION DU CHEMIN PIÉTONNIER ROUTE DE ROUEN SUITE A CATASTROPHES NATURELLES**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux catastrophes naturelles qui ont eu lieu en avril 2018, il est nécessaire de réparer le chemin piétonnier route de Rouen et la petite Sente des Chantemelles. Le devis présenté par EUROVIA HAUTE\_NORMANDIE de Saint André de l'Eure pour la reprise du trottoir sur la RD14 et la reprise de la petite Sente des Chantemelles s'élève à 3 516.40 € HT soit 4 219.68 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de retenir le devis d'EUROVIA et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

### **MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil les modifications budgétaires à inscrire suite à des dépenses imprévues et à une régularisation d'amortissement.

#### **FONCTIONNEMENT DÉPENSES :**

**Compte 6718 Chapitre 67 :** Autres charges exceptionnelles + 2 000.00 euros

**Compte 615221 Chapitre 11 :** Bâtiments Publics - 2 000.00 euros

#### **INVESTISSEMENT RECETTES : Chapitre 40**

**Compte 28041512 :** GFP Bât et installations + 4 200.00 euros

#### **INVESTISSEMENT DÉPENSES : Chapitre 21**

**Compte 2188 :** Autres immo corporelles + 4 200.00 euros

Après avoir délibéré, Le Conseil vote « Pour » à l'unanimité.

### **TARIF REPAS CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que le tarif du repas de cantine pour les familles n'a pas augmenté depuis 2014

(Soit 3.20 € le repas),

Compte tenu de l'augmentation du prix des repas par le fournisseur la Sté SAGÈRE de Bresles, Monsieur Le Maire propose de porter le prix du repas en septembre à 3.30 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote « Pour » à l'unanimité.

### **TARIFS ET HORAIRES DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019**

Monsieur Le Maire rappelle le tarif actuel et les horaires de la garderie périscolaire.

**Le matin** : de 7h00 à 8h20 avec un forfait de 2.00 €.

de 7h30 à 8h20 avec un forfait de 1.50 €.

**Le soir** : de 16h30 à 19h00 avec un tarif de 1.00 € la demi-heure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif et les horaires pour l'année scolaire 2018/2019.

### **MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil les horaires actuels d'ouverture de la mairie et propose de modifier les horaires du jeudi, avec ouverture au public à partir de 16h00.

Après avoir délibéré, Le Conseil à l'unanimité approuve la modification et décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 les horaires d'ouverture de la mairie sont modifiés comme suit :

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Mardi et Vendredi de 13h30 à 18h30

**Jeudi de 16h00 à 18h30**

Mercredi et Samedi de 9h00 à 12h00

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) PROPOSITION  
ADHÉSION AU MARCHÉ CONCLU AVEC ADICO PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).  
Le Marché conclu avec ADICO par la Communauté de Communes est présenté par Monsieur Le Maire.  
L'adhésion au contrat ADICO pour la commune de Neaufles Saint Martin s'élève à 490.00 € HT la 1<sup>ère</sup> année  
et 720.00 € HT la 2<sup>ème</sup> année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à  
signer la convention.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LES PLATEAUX  
RALENTISSEURS**

Monsieur Le Maire expose que la délibération rédigée précédemment pour la pose de plateaux ralentisseurs ne  
comprendait pas la mention qui autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à venir.  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à  
signer la convention.

**ADHÉSION DES COMMUNES DE COURCELLES LES GISORS ET BOURY EN VEXIN A LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND SUITE A ANNULATION DE LA  
PRÉCÉDENTE PROCÉDURE D'ADHÉSION**

Monsieur Le Maire expose au Conseil le souhait des communes de Boury-en-Vexin et Courcelles-les-Gisors de  
rejoindre de nouveau la Communauté de communes du Vexin Normand au 1<sup>er</sup> janvier 2019.  
Compte-tenu des éléments justifiant leur demande d'adhésion, le Conseil décide à l'unanimité, de donner un  
avis favorable à l'adhésion de ces 2 communes à la Communauté de communes du Vexin Normand au 1<sup>er</sup> janvier  
2019.

La séance est levée à 22h30